



Frédéric Borloz
Conseiller d'Etat
Chef du Département de
l'enseignement et de la
formation professionnelle

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

25 JUN 2024

SSP-Enseignement
Att. de M. R. Ramuz
et Mme C. Antonioli
Avenue Ruchonnet 45
CP 1324
1001 Lausanne

Lausanne, le 24 juin 2024

Votre demande du 15 avril 2024 concernant les mesures en cas de fortes chaleurs

Monsieur le Secrétaire syndical,
Madame la Membre du comité,

Je fais référence à votre demande du 15 avril, ainsi qu'à votre relance du 21 juin, concernant l'élaboration de mesures en cas de canicule.

Le Canton de Vaud a subi ces dernières années des épisodes de fortes chaleurs, parfois durant des périodes scolaires. Lors de ces événements caniculaires, le Conseil d'Etat a fourni différentes informations et recommandations pour préserver la santé des plus vulnérables et celle du personnel. Au niveau scolaire, les établissements ont pris, selon la situation vécue sur le terrain, les mesures qui s'imposaient pour permettre à l'enseignement d'avoir lieu dans les meilleures conditions possibles, malgré les températures élevées.

Pour faciliter la tâche des directions et permettre une accessibilité optimale des recommandations et autres mesures possibles, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, ainsi que la Direction générale de l'enseignement postobligatoire préparent en ce moment un plan d'action en cas de fortes chaleurs, à l'attention des directions d'établissements. Celui-ci déterminera les mesures les plus efficaces pour protéger les personnes vulnérables et maintenir, autant que possible, le déroulement des cours dans de bonnes conditions. Ce plan comprendra diverses mesures selon le niveau d'alerte.

La diffusion prochaine de ce plan d'action auprès des établissements scolaires se substituera avantageusement à une directive départementale, en tant qu'il permet une meilleure évaluation des besoins en protection des élèves et du personnel, compte tenu des spécificités concrètes des écoles et des degrés d'enseignement. Par ailleurs, ce dispositif viendra utilement compléter les flyer et memento « canicule » qui ont récemment été publiés sur l'Intranet de l'Etat de Vaud¹ par la Direction générale des ressources humaines à l'attention de l'ensemble du personnel de l'Administration cantonale et qui

¹ <https://academie.vd.ch/#!/workspace/qvt/home/fortes-chaleurs>

comprennent toutes les informations et recommandations à suivre en périodes de forte chaleur au travail.

Quant aux mesures à moyen et long termes, le Conseil d'Etat présentera cette année un exposé des motifs et projet de décret, relevant du Plan climat cantonal et élaboré conjointement par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle et le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, qui contiendra une série de propositions visant à soutenir l'action des communes pour favoriser l'adaptation des sites scolaires au changement climatique.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire syndical, Madame la Membre du comité, l'expression de mes distingués messages.


Frédéric BORLOZ

Copie à :

- Cédric Blanc, Directeur général de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
- Lionel Eperon, Directeur général de l'enseignement postobligatoire